

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## **Frey**

Société Anonyme  
au capital de 17 212 500 €  
Parc d'affaires TGV Reims Bezannes  
1, rue René Cassin  
51430 Bezannes

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux Comptes**

100, rue de Courcelles  
75017 Paris

## **FCN**

### **Commissaire aux Comptes**

10, rue Oehmichen  
51688 Reims Cedex 2

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

FREY

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AF 9

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ***Contrat d'assurance "homme-clé"***

Le Conseil de Surveillance du 15 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat d'assurance "homme-clé" sur la tête de Monsieur Antoine FREY, ès qualité de Président du Directoire, à concurrence de un million d'euros au bénéfice de la société en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de Monsieur Antoine FREY.

Suite à la modification du mode de gouvernance décidée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2013, le contrat d'assurance « homme-clé » repose désormais sur la tête de Monsieur Antoine FREY, ès qualité de Président du Conseil d'administration.

*Handwritten signature and initials*

▪ **Avec la société COMPAGNIE FREY**

Personnes concernées : Madame Céline Frey et Madame Chrystelle Proth  
(membres du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 avril 2013)

- La société COMPAGNIE FREY a accordé, à votre société, une promesse de vente sur 38% des titres de la société PARQUES 10, société possédant des actifs commerciaux à Cormontreuil. Cette promesse de vente est assortie d'une avance sur le prix de cession d'un montant de 3.081.973 euros et de la possibilité pour votre société de renoncer à l'exercice de l'option jusqu'au 31 décembre 2012.

Votre société a choisi de renoncer à son option et a demandé le remboursement de l'avance consentie. Celui-ci a eu lieu le 30 avril 2013.

Paris et Reims, le 28 février 2014

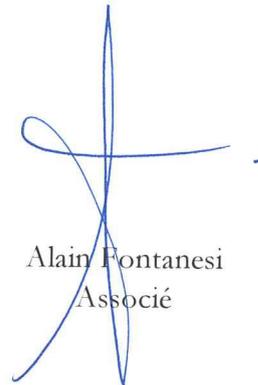
Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Christian Bande  
Associé

**FCN**



Alain Fontanesi  
Associé